

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le 07 octobre à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Samia BENICHOU, Mme Natacha EUSEBE, Mme Sylvie COUCHOT, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M.LACHAS a donné procuration à Mme FOURSANE
Mme CARON a donné procuration à Mme CALABRE
M.BOUJDAG a donné procuration à M.BOULTAME

Conseillers municipaux absents et non représentés

M.DAOUDI a quitté la séance après l'élection du Maire et n'a pas donné de procuration

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20231007-1-10-2023-DE
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023

Madame Patricia FIDI est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1/10/2023

NOMENCLATURE ACTES :

5.1 Election exécutif

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal,

VU l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil,

VU le procès-verbal en date du 07 octobre 2023 portant élection de Monsieur Raphaël LANTERI en tant que Maire de la commune de Vauréal,

CONSIDERANT la démission de Madame Sylvie COUCHOT de son mandat de Maire, acceptée par le Préfet par notification en date du 28 septembre 2023,

CONSIDERANT l'élection, le 07 octobre 2023, de Monsieur Raphaël LANTERI à la fonction de Maire de la commune de Vauréal,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le nombre de postes d'adjoints préalablement à l'élection de ces derniers, sachant que l'effectif légal maximal est fixé à 9 adjoints,

CONSIDERANT qu'en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux et de remplir dans les délais réglementaires les multiples obligations de la ville, il est proposé d'ouvrir à 8 le nombre de postes d'adjoints,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création de 8 postes d'adjoints.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire : 09 OCT. 2023
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 09 OCT. 2023
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.